



**Assemblée communale du 4 décembre 2017 à 20.00 h.
au Centre de Sornetan**

Ordre du jour

1. Création d'une société anonyme de gestion des forêts (ValForêt SA) pour la gestion des forêts publiques, en remplacement de l'actuel Triage forestier du Petit-Val :
 - a) discuter et voter le principe de l'adhésion à une nouvelle société ;
 - b) voter la participation financière de 35'250 francs comme apport au capital-actions (selon la clé de répartition).
2. Discuter et approuver le règlement sur l'utilisation du fonds sur le subventionnement de l'achat de logements et la construction d'immeubles.
3. Discuter et approuver le règlement du financement spécial « réserve de fluctuation ».
4. Discuter et approuver le règlement du financement spécial « maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier ».
5. Décider la création d'un poste de cantonnier à un taux variable de 40 % à 60 % ainsi que les charges induites.
6. Budget 2018 :
 - a) fixer la quotité, la taxe immobilière, la taxe de ramassage des ordures, la taxe de séjour, la taxe des chiens;
 - b) adopter le budget 2018.
7. Prendre connaissance du rapport de l'organe de la protection des données.
8. Informations du Conseil communal de Petit-Val.
9. Divers

Les modifications et règlements sous chiffres 2, 3 et 4 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les statuts, la convention et le règlement de gestion concernant le chiffre 1 sont également déposés publiquement durant le même délai et au même endroit.

Conseil communal de Petit-Val